

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Subvention 2017 à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

Monsieur El Hassouni, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue le cadre d'intervention de la Politique de la ville qui a pour finalité la réduction des inégalités en matière économiques, sociales et urbaines entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil municipal par la délibération n° VD2015-06-29-028 du 29 juin 2015 a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Au sein du pilier cohésion sociale, ce contrat intègre des priorités en matière de soutien à la structuration du parcours des jeunes, notamment en développant des projets qui les impliquent.

La Ville de Dijon a été sollicitée par l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville pour répondre à cette priorité.

L'AFEV est une association loi 1901 créée en août 1991, implantée dans plus de 400 quartiers « politique de la ville », organisant plus d'un million d'heures d'engagement solidaire par an.

C'est aussi le premier réseau national d'engagement étudiant, au travers de quatre types d'actions :

- 1- L'accompagnement individuel à domicile gratuit ;
- 2 - L'accueil de jeunes en service civique ;
- 3- Les « Kolocations A Projets Solidaires » (KAPS) ;
- 4- Les plateformes de l'engagement solidaire.

L'AFEV souhaite s'implanter en 2017 en Bourgogne- Franche Comté par la création d'une antenne à Besançon, et d'une antenne à Dijon, basée sur le campus universitaire.

L'implantation de l'AFEV à Dijon représente un double intérêt pour la Ville de Dijon et ses habitants :

- Elle renforcerait la politique déjà existante en faveur de l'engagement des étudiants, qui s'est notamment traduite par la contrepartie citoyenne au versement des bourses municipales étudiantes (250 étudiants impliqués) ;

- Elle compléterait l'offre de service déjà existante sur les quartiers prioritaires « politique de la ville » en matière notamment d'accompagnement à la scolarité, à laquelle certains jeunes ne peuvent avoir accès faute de places.

Une antenne, composée d'un permanent et de plusieurs services civiques, nécessite un budget annuel d'environ 50 000 € annuels. Une centaine d'étudiants et donc d'enfants pourrait être concernée sur l'ensemble de l'année scolaire.

L'action proposée par l'AFEV comprend deux axes :

Axe 1 : Organiser l'accompagnement individuel à domicile d'enfants et adolescents en difficulté scolaire. Ces élèves sont repérés par les professionnels de l'éducation, partenaires de l'Afev (PRE, équipes enseignantes) et accompagnés par un étudiant bénévole qui va travailler avec l'enfant sur l'acquisition des codes, le lien au territoire, la recherche des informations, une orientation mieux choisie, pour redonner du sens aux apprentissages et éviter le décrochage.

Axe 2 : Le développement des Volontaires en Résidence.

L'Afev propose de placer des jeunes en service civique en résidence (un binôme 12h par semaine et par établissement) dans les établissements scolaires. Ils travaillent sur le climat scolaire, et établissent un dialogue avec les élèves sur les grands sujets de société, développent leur citoyenneté en lien avec les équipes pédagogiques de l'établissement.

Le coût pour débiter et conduire ce projet de juin à décembre 2017 est de 43 764 €.

Une subvention de fonctionnement est sollicitée au titre du contrat de ville de la ville de Dijon, pour laquelle il vous est proposé de souscrire à hauteur de 8 000 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – m'autoriser à verser une subvention de 8 000 € au bénéfice de l'**Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)** ;

2 – m'autoriser à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et m'autoriser à y apporter le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 – prélever les sommes sur le budget 2017.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 52

Abstentions : 5